

TECHNOLOGIES 2^e ÉDITION

DATE LIMITE : 24 MARS 2024

longueuil



TABLE DES MATIÈRES

Énoncé du Défi	3
Thématiques du Défi	4
Thématique 1	
Mobilisation écoresponsable face aux changements climatiques	4
Thématique 2	
Enrichir la communication entre la Ville et ses citoyens grâce au numérique	5
Équipes admissibles	6
Étapes du Défi	6
Pour participer au Défi	7
Modalités du Défi	8
1. Critères d'évaluation et de sélection	8
2. Mode d'attribution du contrat	8
3. Description du montant associé au contrat	9
4. Conditions de participation au Défi	9
5. Modalités du contrat de services professionnels	10
6. Question des équipes participantes	10

+ ÉNONCÉ DU DÉFI

Considérant le succès de la première édition et afin de répondre aux différents enjeux municipaux, la Ville de Longueuil est fière de lancer la 2^e édition du Défi innovant de la Ville de Longueuil.

Ce Défi s'adresse aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux entreprises en démarrage de la province du Québec qui souhaitent améliorer la qualité de vie et l'expérience citoyenne tout en contribuant au développement économique. La Ville de Longueuil engage donc la communauté dans un partenariat afin de cocréer des solutions novatrices, élargissant ainsi son bassin d'idées, de connaissances et d'expertises. Bien que le Défi s'adresse à toutes les équipes admissibles au Québec, le projet proposé doit bénéficier directement aux citoyens de la Ville de Longueuil.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la [*Stratégie de ville intelligente 2020-2024: De la Ville à la communauté intelligente en devenir.*](#)

Pour participer au Défi, les personnes intéressées doivent présenter une proposition de projet à la Ville de Longueuil. Le projet doit répondre aux besoins associés à l'une des deux (2) thématiques suivantes :

1. [La mobilisation écoresponsable face aux changements climatiques](#)
2. [Enrichir la communication entre la Ville et ses citoyens grâce au numérique](#)

Une seule thématique fera l'objet d'un projet dans le cadre du Défi. Les équipes participantes au Défi innovant doivent soumettre leur projet en remplissant le formulaire-réponse.

Par la suite, un maximum de douze (12) équipes sera retenu pour passer à l'étape de la présentation. Cette présentation virtuelle, d'une durée de 25 minutes, sera faite devant un comité d'évaluation qui sélectionnera ensuite l'équipe gagnante du Défi. Cette dernière sera invitée à conclure un contrat de services professionnels d'une valeur de 75 000 \$, taxes incluses (le cas échéant), pour réaliser son projet. L'équipe gagnante aura quatre (4) mois pour réaliser son projet, avec la collaboration de la Ville.



+ THÉMATIQUES DU DÉFI

L'édition 2024 du Défi comprend les deux (2) thématiques ci-dessous, lesquelles incluent des objectifs à atteindre, des pistes d'orientation ainsi qu'une liste de données. Le projet proposé peut répondre en totalité ou en partie aux objectifs présentés.

THÉMATIQUE 1

MOBILISATION ÉCORESPONSABLE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nos activités quotidiennes exercent une influence sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent aux changements climatiques. Il est important d'en être conscient afin de trouver des moyens de modifier nos comportements et réduire notre impact sur l'environnement. L'augmentation des émissions de GES liées aux activités humaines menace l'équilibre de notre planète. Pollution industrielle, fabrication et utilisation de plastique, modification du climat et augmentation de la température, perte de la biodiversité et espèces en voie de disparition ne sont que quelques exemples. Le citoyen est l'acteur principal pour trouver des solutions et démarrer une transition écologique responsable.

Les variations du climat et l'étalement urbain engendrent de grandes fluctuations sur l'ensemble du territoire de la Ville tant au niveau de la qualité de l'air que des quantités d'eau. Il est fondamental de pouvoir gérer collectivement et intelligemment ces nouveaux aspects.

Cette thématique du Défi innovant invite les équipes candidates à proposer des solutions technologiques pour mobiliser les citoyens autour de ces enjeux ([votre plan, votre planète](#)).

Pour en savoir plus sur les différentes actions entreprises par la Ville pour contribuer au développement durable :

- [Longueuil durable](#)
- [Stratégie de l'eau 2020-2030 de la Ville de Longueuil](#)

OBJECTIFS

- 💡 Éduquer le citoyen sur les changements climatiques pour les encourager à atteindre des cibles environnementales
- 💡 Motiver le citoyen à adopter des comportements écoresponsables
- 💡 Responsabiliser les organismes et citoyens en les aidant à mesurer l'impact de leurs efforts.
- 💡 Collecter et valoriser des données sur notre gestion de l'environnement

PISTES D'ORIENTATION

- 💡 Application de ludification (gamification) numérique incitant le citoyen à adopter des comportements écoresponsables.

Voici quelques exemples de mobilisation citoyenne, et sans s'y restreindre, en lien avec l'écoresponsabilité :

- Embellir son terrain par l'ajout d'un arbre pour améliorer la qualité de l'air
- Faire usage de l'eau par un arrosage responsable
- Maximiser l'utilisation de bacs des matières résiduelles
- Préserver l'eau potable
- Utiliser le transport collectif et la mobilité active
- Favoriser l'agriculture urbaine
- Maximiser l'utilisation de l'énergie solaire et électrique
- 💡 Promouvoir une économie circulaire (économie de partage, économie de fonctionnalité, etc.)
- 💡 Gestion de l'inventaire et récolte de données sur l'utilisation des bacs bruns des matières résiduelles organiques (technologie RFID actuellement utilisée)

DONNÉES

[Données ouvertes | GéoHub - Ville de Longueuil](#)

THÉMATIQUE 2

ENRICHIR LA COMMUNICATION ENTRE LA VILLE ET SES CITOYENS GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Un des enjeux cruciaux de la Ville, qui a à cœur de mieux connaître, servir et anticiper les besoins de ses citoyens, est de maintenir une communication optimale avec ces derniers. Il y a des moyens déjà mis en place, à travers le service aux citoyens par téléphone (311), sur le site Internet, par courriel, en personne, ou encore par messagerie instantanée. Chaque canal a un pouvoir spécifique et limité. Idéalement, la Ville souhaiterait mettre en place une voie de communication numérique où la Ville et (tout comme) les citoyens, peuvent entrer en contact rapidement et faire passer leurs messages à l'un comme à l'autre.

Une communication bidirectionnelle qui peut emprunter de nombreuses formes technologiques. Le but est de fournir une écoute proactive et d'acheminer les informations utiles aux services concernés de la Ville de Longueuil.

Lors de la création de ces outils, il est important de considérer l'accessibilité universelle et inclusive des services numériques choisis. Des réflexions en amont sur les besoins et les limitations de l'ensemble des citoyens doivent alors faire partie intégrante de l'élaboration de ce projet.

Cette thématique du Défi invite les équipes candidates à proposer des solutions technologiques qui optimisent la communication bidirectionnelle à travers une créativité sans limite.

OBJECTIFS

- 💡 Être à l'avant-garde des offres municipales au Québec (et au Canada)
- 💡 Ouvrir des canaux bidirectionnels entre la Ville et les citoyens
- 💡 Faciliter l'inclusion des citoyens en situation de handicap dans la participation d'événements de la Ville

💡 Étendre l'écosystème numérique de la Ville en utilisant des solutions innovantes

💡 Personnaliser le traitement de l'information citoyenne de façon virtuelle (profil sociodémographique, géolocalisation et intérêts)

PISTES D'ORIENTATION

💡 Offrir une expérience numérique personnalisée à chaque utilisateur

💡 Établir une communication ludique et proactive entre la Ville et ses citoyens

💡 Numériser des soirées d'information citoyennes et d'événements culturels à l'aide, par exemple, du métavers de la Ville, pour attirer les plus jeunes à interagir avec la ville d'une nouvelle façon

DONNÉES

[Données ouvertes | GéoHub - Ville de Longueuil](#)



+ ÉQUIPES ADMISSIBLES

Le Défi innovant de la Ville de Longueuil s'adresse aux deux types d'équipes ci-dessous :

- Étudiants ou étudiantes du niveau collégial ou universitaire
- Entreprise en démarrage

Chacun des étudiants ou étudiantes d'une équipe participante au Défi doit fréquenter un établissement scolaire de niveau collégial ou universitaire situé dans la province du Québec. Il doit avoir eu un statut d'étudiant ou d'étudiante à temps plein ou à temps partiel selon son institution scolaire durant au moins une session de 2023 ou 2024. Une équipe doit être composée de deux (2) personnes au minimum. Chaque étudiant ou étudiante doit avoir 18 ans ou plus.

Les entreprises en démarrage doivent être établies sur le territoire de la province du Québec. Elles doivent être immatriculées au Registre des entreprises (REQ) depuis un maximum de 8 ans, au moment de signer le contrat de services professionnels.

Les élus, dirigeants et employés de la Ville de Longueuil, de même que leur famille immédiate (conjoint, conjointe, père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce Défi.

Les équipes participantes au Défi doivent être disponibles pour toutes les étapes, incluant la présentation ainsi que la réalisation du projet.

+ ÉTAPES DU DÉFI

Voici un résumé des étapes du Défi innovant de la Ville de Longueuil :

💡 23 janvier au 24 mars 2024

Constitution des équipes participantes au Défi et dépôt des propositions de projets ;

💡 Semaine du 1^{er} avril 2024

Annnonce des équipes retenues pour l'étape de la présentation, en nombre maximal de douze (12) ;

💡 Semaine du 22 avril 2024

Présentations virtuelles à un comité d'évaluation composé d'employés de la Ville de Longueuil et d'un représentant de DEL (présentations d'une durée de 25 minutes plus une période de questions) ;

💡 6 mai 2024

Annnonce de l'équipe lauréate ;

💡 Mai 2024

Conclusion d'un contrat de services professionnels ;

💡 Juin à septembre 2024

Réalisation du projet par l'équipe gagnante du Défi (d'une durée de 4 mois en collaboration virtuelle avec la Ville).



Ces dates peuvent être modifiées en tout temps par la Ville.

+ POUR PARTICIPER AU DÉFI

Pour participer au Défi innovant de la Ville de Longueuil, les équipes doivent s'inscrire sur le site de la Ville de Longueuil à l'adresse suivante longueuil.quebec/defi-innovant, entre le 23 janvier et le 24 mars 2024.

Le formulaire-réponse à remplir comprend :

- 💡 Les coordonnées de tous les membres de l'équipe participante au Défi et les renseignements permettant de valider leur admissibilité (à noter que des pièces justificatives seront demandées uniquement aux équipes retenues pour l'étape de la présentation) ;
- 💡 La présentation de la proposition du projet (thématique choisie, solution, échéancier) et l'identification des caractéristiques de la solution en matière de facteur innovant, créativité, facilité d'utilisation et pérennité ;
- 💡 La description des bénéfices du projet pour les citoyens de Longueuil ;
- 💡 Le résumé de l'expérience et de l'expertise de l'équipe participante au Défi en lien avec le projet présenté.

Afin qu'un dossier soit jugé recevable, le formulaire-réponse doit être dûment rempli et les membres de l'équipe doivent tous être admissibles selon les exigences citées plus haut.

Par le dépôt de leur proposition de projet, les participants acceptent l'ensemble des conditions et modalités prévues à la présente description du Défi.



MODALITÉS DU DÉFI

1. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Voici les critères qui seront utilisés lors de l'évaluation des projets qui seront présentés par les équipes retenues à l'étape de la présentation, afin de sélectionner l'équipe gagnante du Défi.

LA SOLUTION		
1	Degré d'impact du projet proposé sur les citoyens et les entreprises du territoire de la Ville de Longueuil	20
2	Qualité et facilité d'utilisation de la solution proposée	10
3	Créativité et innovation de la solution proposée	10
4	Pérennité et évolution de la solution proposée	5
5	Appréciation globale de la solution proposée	10
Sous-total solution		55

L'ÉCHÉANCIER		
6	Méthodologie et réalisme de l'échéancier proposé	10

L'ÉQUIPE		
7	Expérience, expertise et capacité de l'équipe	20
8	Appréciation globale de l'équipe	10
Sous-total équipe		30

LA THÉMATIQUE CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
9	Choix de la thématique 1. Mobilisation écoresponsable face aux changements climatiques	5

TOTAL 100

Pour évaluer ces critères, le comité d'évaluation pourra considérer les informations soumises lors du dépôt de la proposition du projet, ainsi que la présentation virtuelle faite par l'équipe participante.

Il est à noter que dans l'éventualité où plus de douze (12) propositions de projet recevables seraient reçues, cette même grille d'évaluation sera utilisée pour présélectionner les équipes retenues pour l'étape de la présentation, en ne considérant que les documents soumis lors du dépôt de la proposition du projet. Selon cette éventualité, un maximum de huit (8) équipes sera invité à la présentation virtuelle de leur projet. Cette présélection sera faite par deux employés de la Ville.

2. MODE D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

L'équipe gagnante du Défi sera jointe par courriel dans les jours suivants la sélection.

Pour se voir attribuer le contrat de services professionnels décrit à l'article 3 de cette section de la description du Défi, l'équipe gagnante du Défi devra satisfaire les conditions suivantes :

- A) signer le contrat de services professionnels proposé par la Ville et dont les modalités essentielles sont mentionnées à l'article 5 de cette section de la description du Défi ;
- B) présenter une preuve d'identité adéquate (une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement du Québec, comme le permis de conduire, ou par le gouvernement du Canada) et une preuve de résidence ou, dans le cas où le membre de l'équipe fréquente un établissement d'enseignement situé au Québec, une preuve de fréquentation de cet établissement ;
- C) dans le cas où le projet est proposé par une entreprise en démarrage, présenter une copie de la déclaration d'immatriculation de son entreprise.

Si l'équipe gagnante du Défi omet de se conformer aux conditions d'attribution du contrat dans le délai exigé par la Ville, elle sera réputée avoir renoncé à son projet et une autre sélection pourra être effectuée à ce moment.

3. DESCRIPTION DU MONTANT ASSOCIÉ AU CONTRAT

La valeur du contrat est de 75 000\$, taxes incluses, le cas échéant. Le montant sera versé progressivement durant le développement du projet, de la façon suivante :

- 25% au début du projet ;
- 25% à mi-projet (à l'atteinte d'un échelon, défini ultérieurement dans le contrat de services professionnels);
- 50% à la livraison et acceptation finale du projet.

Dans le cas d'une équipe composée d'étudiants ou d'étudiantes, le montant versé sera réparti en parts égales entre tous les membres de l'équipe (à moins d'une indication contraire dans le contrat de services professionnels).

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU DÉFI

Les documents doivent être rédigés en français et le projet doit également être présenté en français ;

L'équipe gagnante du Défi doit consentir, si requis, à ce que son nom ou son image, notamment sa photo, soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce Défi, et ce, sans rémunération ;

Tous les membres de l'équipe gagnante du Défi doivent signer un document attestant de leur admissibilité, comme précisé à la présente description du Défi et dégageant les élus, dirigeants et employés de la Ville de Longueuil de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce Défi ou découlant de l'attribution ou de l'acceptation du contrat de services professionnels ;

Toute fausse déclaration par une équipe participante entraîne automatiquement sa disqualification du Défi ;

Un seul dépôt de projet est accepté par équipe participante au Défi et une même personne ne peut faire partie que d'une seule équipe ;

La Ville de Longueuil, ses élus, dirigeants et employés n'assument aucune responsabilité résultant d'erreurs d'adresse, de mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou

matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur ;

La Ville de Longueuil, ses élus, dirigeants et employés n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle, incluant notamment un cas de force majeure, grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce Défi ;

Les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et l'âge sont recueillis uniquement aux fins du présent Défi et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des équipes participantes au Défi. En fournissant ces renseignements, une équipe participante au Défi consent à leur utilisation aux fins indiquées ;

La participation à ce Défi comporte l'acceptation de l'ensemble des conditions et modalités prévues à la présente description du Défi dont la Ville de Longueuil se chargera de l'application. Toutes ces décisions sont finales ;

La présente description du Défi ne constitue pas un appel d'offres ;

Au terme du dépôt des projets, la Ville de Longueuil pourra décider de discuter avec l'une ou l'autre des équipes participantes, étant entendu que la Ville n'assume aucune obligation ni aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers les équipes participantes ;

La Ville de Longueuil n'est tenue d'accepter aucun des projets reçus et peut rejeter l'un ou quelconque des projets ou tous les projets. Sans limiter la portée de ce qui précède, la Ville de Longueuil peut, à sa discrétion, refuser de considérer ou rejeter tout projet qui ne répond pas à ses attentes. La Ville n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de tout projet ;

La Ville de Longueuil se réserve en outre le droit, si elle le juge à-propos, de procéder d'une autre manière pour ce Défi, le tout sans que la Ville soit tenue responsable envers les équipes participantes ;

Les équipes participantes ne pourront exiger aucune indemnité ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix de la Ville de Longueuil de conclure ou non un contrat de services professionnels avec l'une ou l'autre des équipes participantes ;

Aucune poursuite ni réclamation pour frais ou perte subie par les équipes participantes ne pourra être encourue contre la Ville de Longueuil ;

La solution proposée ne doit pas être déjà commercialisée ni être une solution adaptée pour la Ville de Longueuil à partir d'une solution déjà commercialisée.

5. MODALITÉS DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

L'équipe gagnante du Défi aura quatre (4) mois pour réaliser son projet, avec la collaboration de la Ville ;

En contrepartie du montant versé à l'équipe gagnante, la Ville obtiendra un droit perpétuel d'utiliser, de rendre disponible sur son territoire et de modifier l'application développée par l'équipe gagnante, dans le cadre de ses compétences municipales. Elle pourra également céder ces droits, en tout ou en partie, à un autre organisme. À ces fins, la Ville pourra exiger d'obtenir une copie du code source de l'application développée par l'équipe gagnante ;

L'équipe gagnante pourra commercialiser l'application développée dans le cadre du contrat à intervenir avec la Ville, sous réserve des droits de la Ville. Dans le cas où l'application ferait l'objet d'améliorations, de mises à jour ou de modifications après la terminaison du contrat, l'équipe gagnante devra les rendre disponibles gratuitement à la Ville ;

La totalité des données de toute application qui pourrait être développée doit être accessible par la Ville de Longueuil, et ce, dans un délai raisonnable. S'il s'agit d'une solution infonuagique, l'hébergement des données et de la solution doit être fait au Canada ;

Tous les détails sur les différents jeux de données disponibles à l'équipe retenue et leur accès seront discutés entre celle-ci et la Ville de Longueuil ;

Les différentes données qui pourraient être collectées ne doivent pas permettre d'identifier les citoyens par respect de la vie privée ;

Toute application doit être mise en place en tenant compte des hauts standards de sécurité informatique ;

La prestation de services par l'équipe gagnante devra être conforme aux obligations de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1) auxquelles la Ville est assujettie ;

L'équipe gagnante du Défi devra être disponible durant la période de la réalisation du projet pour des rencontres de travail avec la Ville. Pour la réalisation du contrat, l'équipe gagnante ne pourra avoir recours à de la sous-traitance ni céder en tout ou en partie le contrat sans le consentement de la Ville ;

Le cas échéant, la conclusion de tout contrat de services professionnels avec l'équipe gagnante sera conditionnelle à l'approbation des instances compétentes de la Ville et sujette aux approbations requises par la loi et les règlements.

6. QUESTION DES ÉQUIPES PARTICIPANTES

Afin d'assurer une même interprétation des clauses du Défi innovant de la Ville de Longueuil et pour faciliter les échanges, toute question ou demande d'interprétation devra être transmise par écrit en remplissant [ce formulaire](#). Les questions-réponses seront rendues accessibles à toutes les équipes participantes au Défi, sur la page d'accueil du Défi innovant de la Ville de Longueuil.



